

Etude sur l'accès des personnes handicapées aux technologies de l'information et de la communication au Togo - Quels sont les obstacles à une pleine utilisation ?

M. N'KEKPO Koffi Mensah Dodzi, Chargé d'études

Responsabilités et mentions légales

Cette étude a été réalisée par **M. N'KEKPO Koffi Mensah Dodzi**, chargé d'études indépendant, dans le cadre du projet PROADIPH coordonné conjointement par Handicap International, la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées (FEMAPH) et la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH).

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce rapport appartiennent entièrement à son auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de Handicap International, de la FEMAPH ou de la FETAPH, ni du bailleur de fonds (Organisation Internationale de la Francophonie).

Les déclarations et propos cités dans le présent rapport sont les opinions et perceptions des personnes interrogées et doivent être considérées comme telles.

© Koffi Mensah Dodzi N'kekpo, Etude sur l'accès des personnes handicapées aux technologies de l'information et de la communication au Togo – Quels sont les obstacles à une pleine utilisation ? Handicap International, FETAPH, 2012.

Nous tenons à remercier toutes les personnes dans chacun des pays qui, par leur disponibilité et accueil, ont permis la bonne réalisation de cette étude.

Pour plus d'informations:

FETAPH
Kofi Mensah Dodzi N'Kekpo:
Chargé de projets DECISIPH/PROADIPH
nkekpodoz@yahoo.fr
+228 90237647



Réalisé avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)



Contenu

Liste des sigles	6
------------------------	---

Lexique	6
---------------	---

Présentation de l'étude

I. Contexte et justification.....	7
-----------------------------------	---

A. Contexte	7
-------------------	---

B. Justification.....	7
-----------------------	---

II. Objectif de l'étude	8
-------------------------------	---

III. Contexte de l'étude.....	9
-------------------------------	---

A. Le contexte économique et social du Togo	9
---	---

B. L'accès au TIC dans le pays	9
--------------------------------------	---

C. La population cible de l'étude	10
---	----

IV. Méthodologie de l'étude	12
-----------------------------------	----

A. Analyse bibliographique	12
----------------------------------	----

B. Méthode quantitative	13
-------------------------------	----

C. Dispositif d'enquête	15
-------------------------------	----

D. Méthode qualitative	16
------------------------------	----

E. Traitement des données.....	16
--------------------------------	----

F. Difficultés rencontrées	16
----------------------------------	----

Présentation des Résultats.....

I. Données quantitatives	18
--------------------------------	----

A. Présentation de l'échantillon.....	18
B. L'accès aux TIC et les obstacles	20
II. Données qualitatives : Entretiens avec quelques responsables d'Organisations de Personnes Handicapées et de cyber cafés	32
<hr/> <hr/>	
Interprétation des résultats	34
I. Caractéristique des enquêtés	34
II. L'accès aux TIC par les personnes handicapées au Togo et les obstacles rencontrés	34
A. Les personnes avec une incapacité visuelle	35
B. Les personnes avec une incapacité auditive	35
C. Les personnes avec une incapacité intellectuelle.....	36
D. Les personnes avec une incapacité motrice.....	36
III. L'accès à internet par les personnes handicapées au Togo et les obstacles rencontrés	36
A. Les personnes avec une incapacité visuelle	36
B. Les personnes avec une incapacité auditive	37
C. Les personnes avec une incapacité intellectuelle.....	38
D. Les personnes handicapées physiques.....	38
<hr/> <hr/>	
Recommandations	39
<hr/> <hr/>	
Conclusion	42
Annexes	43

I. QUESTIONNAIRE	43
II. Grille d'entretien.....	49
III. Termes de référence de l'étude.....	51
IV. LISTE DES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FETAPH.....	56
BIBLIOGRAPHIE	59

Liste des sigles

FETAPH : Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées
PROADIPH : Portail Régional Ouest Africain des Droits et de l'Inclusion des Personnes Handicapées
FEMAPH : Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées
DECISIPH : Droit Egalité Citoyenneté Solidarité et Inclusion des Personnes Handicapées
TIC: Technologies de l'Information et de la Communication
OPH: Organisation de Personnes Handicapées
CDPH : Convention internationale des Droits des Personnes Handicapées
UA : Union Africaine
PMA : Pays les moins avancés
IDH : Indice de Développement Humain
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

Lexique

Personnes Handicapées : Personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres, justifiant des mesures de compensation et un travail sur l'environnement.

Déficiences (fonctionnelle) : Atteinte anatomique, histologique (structure) ou physiologique (fonctionnement) d'une composante d'un système organique. Elle se mesure sur une échelle allant de l'intégrité à la déficience complète. Exemple : une jambe amputée.

Incapacités : Réduction d'une aptitude à accomplir une activité physique ou mentale, du fait de la déficience. Elle se mesure sur une échelle allant de la capacité optimale à l'incapacité complète. Exemple : incapacité de marcher.

Dans cette étude, le terme incapacité (motrice, visuelle, auditive, mentale, intellectuelle...) est privilégié car il permet d'insister sur la difficulté ou l'impossibilité de faire quelque chose, en l'occurrence, d'accéder aux technologies de l'information et de la communication.

Présentation de l'étude

I. Contexte et justification

A. Contexte

Dans le cadre des activités du projet DECISIPH, Handicap International, la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH) et la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées (FEMAPH) mettent en œuvre le projet le « Portail Régional Ouest Africain des Droits et de l'Inclusion des Personnes Handicapées en Afrique de l'Ouest » (PROADIPH). L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées dans la collecte, la production et la diffusion d'informations et de données sur le handicap en Afrique de l'Ouest et favoriser l'accès à l'information des personnes handicapées pour une meilleure insertion dans la société.

Les résultats attendus du projet PROADIPH sont les suivants :

- Des informations sur l'accessibilité des personnes handicapées aux TIC sont disponibles en Afrique de l'Ouest,
- La création et l'animation d'un portail régional permet la diffusion d'informations pertinentes et fiables sur le handicap en Afrique de l'Ouest,
- Les Organisations de Personnes Handicapées de la sous-région sont en capacité d'accéder aux TIC et de produire des informations de qualité sur les questions du handicap en Afrique de l'Ouest.

B. Justification

La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), entrée en vigueur le 3 mai 2008 et ratifiée en janvier 2013 par 127 Etats¹, constitue une formidable opportunité pour mobiliser et faire engager les autorités de chaque pays pour la reconnaissance et la promotion des droits des

¹ www.un.org/disabilities

personnes handicapées et favoriser ainsi leur inclusion et participation dans la société.

L'article 21 de cette convention concerne spécifiquement l'accès à l'information et stipule que toutes les mesures doivent être prises pour favoriser et faciliter l'accessibilité à l'information pour les personnes handicapées.

Cette accessibilité à l'information passe nécessairement par la connaissance et la maîtrise des Technologies de l'Information et de Communication (TIC), un meilleur accès à l'internet et de meilleures compétences pour accéder et diffuser l'information sur la situation des personnes handicapées et leurs droits.

Il existe très peu d'informations, de données quantitatives ou qualitatives fiables et exploitables sur la situation de vie des personnes handicapées. Même si cette information existait, se poserait encore la question de l'accès des premiers concernés à cette information.

Cette faible disponibilité de l'information et les difficultés d'accès pénalisent à la fois les personnes handicapées elles-mêmes qui sont, en conséquence sous-informées, sur leur situation, leurs droits fondamentaux et sur les opportunités d'assistance ou d'inclusion existant éventuellement dans leur environnement. Cela pénalise également le plaidoyer des organisations de personnes handicapées qui, face aux acteurs décisionnels et de développement, paraît manquer de contenu ou de crédibilité en ce qui concerne la quantification et l'expression des besoins des personnes handicapées. Cette situation de fait engendre aussi un manque d'information pour les autorités publiques entraînant un faible investissement dans le domaine du handicap.

II. Objectif de l'étude

Réaliser un état des lieux de l'accès des personnes handicapées aux TIC au dans les six pays du projet DECISIPH et identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées en fonction du type de déficience, dans l'usage, des TIC. Ces informations permettront de mettre en place des formations adaptées visant la pleine inclusion numérique des populations en situation de handicap. Cette étude porte particulièrement sur le Togo.

III. Contexte de l'étude

A. Le contexte économique et social du Togo

Le Togo est un pays côtier de l'Afrique de l'Ouest. Il est situé entre le Ghana à l'Ouest, le Bénin à l'Est, l'Océan Atlantique au Sud et le Burkina Faso au nord. Il s'étire sur une superficie de 56 785 km², peuplé de 6 millions d'habitants et avec un taux de croissance démographique annuel de 3,5%. Membre de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Togo fait partie des Pays les Moins Avancés (PMA). Il est situé au 128^{ème} rang en 2001 et au 141^{ème} en 2002, selon les indicateurs de Développement Humain (IDH) du PNUD. Depuis les années 80, le Togo subit les conséquences d'une crise économique grandissante. La non alternance politique depuis 36 ans dans le pays, malgré les efforts de la communauté internationale, se traduit aujourd'hui par une réduction drastique de l'aide des bailleurs de fonds. La reprise annoncée de la coopération avec les partenaires au développement suite à la signature de l'accord politique globale le 20 août 2006 à Lomé ouvre des perspectives heureuses pour le Togo.

B. L'accès au TIC dans le pays

L'accès aux TIC est globalement lié à la zone d'habitation des personnes. Aussi, avons-nous fait nos investigations en tenant compte des zones urbaines et des zones rurales et ces résultats sont valables autant pour les personnes handicapées que pour les personnes non handicapées.

La télé et la radio sont connues et utilisées par tout le monde que ce soit dans les zones urbaines ou dans les zones rurales. Ces deux TIC ne nécessitent pas des moyens financiers colossaux pour leur achat ou leur utilisation. Il faut souligner que les utilisateurs potentiels ne sont pas obligés d'être propriétaires de ces appareils avant d'en profiter. On peut toujours suivre un journal chez un voisin ou un ami. C'est donc pour ces raisons que ces deux TIC sont connues et utilisées par tous. Le téléphone fixe et le téléphone portables sont aussi fortement utilisés quelle que soit la zone d'habitation mais ne sont pas connus forcément par tous comme étant des TIC surtout dans les zone rurales. (cf. graphique N°4 et 5)

L'utilisation des autres TIC comme l'ordinateur et l'internet varie globalement selon la zone géographique. Ainsi en ce qui concerne les zones urbaines, il y a une forte utilisation de ces TIC qui sont justement connues par tous. Dans la plupart des zones rurales, l'internet par exemple n'est pas répandu et donc assez faiblement utilisé et connu, surtout à cause du manque de connexion et des moyens financiers.

Il faut préciser que la connaissance des TIC (tel que la question est posée dans le questionnaire) n'induit pas son utilisation. C'est plutôt une question de culture générale. On peut utiliser internet à longueur de journée sans pour autant savoir qu'il fait partie des TIC. Au pire des cas on peut même se demander ce qu'est une TIC alors qu'on les utilise tous les jours.

C. La population cible de l'étude

Sur la base des derniers chiffres publiés dans le rapport mondial sur le handicap lancé le 9 juin 2011 par la Banque Mondiale et l'OMS à New York, la prévalence du handicap dans le monde est en augmentation. Le nouveau taux de prévalence est de plus de 15% de la population mondiale. Dans cette hypothèse, environ 900 000 personnes au Togo vivent avec un handicap sous une forme ou une autre, soit près de 15% de la population ; environ 52 % d'entre elles sont des femmes. On peut alors estimer le nombre des femmes handicapées au Togo à environ 450 000. Selon l'annuaire des organisations intervenant dans le domaine du handicap au Togo (édition 2009), 66 organisations de/pour personnes handicapées ont été enregistrées et les membres sont estimés à plus de 7000. Une quarantaine de ces associations sont membres de la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH).

Elles sont réparties comme suit sur toute l'étendue du territoire :

Répartition des organisations de/et pour personnes handicapées selon le type de handicap et selon la zone géographique

Tableau N°1

	Type de handicap					TOTAL
	Généraliste	Moteur	Visuel	Auditif	Mental	
Niveau national	03	00	00	00	00	03
Lomé commune	11	01	04	03	00	19
Région maritime	05	01	02	00	01	09
Région des plateaux	08	01	01	00	00	10
Région centrale	07	00	00	00	00	07
Région de la kara	10	01	01	00	00	12
Région des savanes	06	00	00	00	00	06
TOTAL	50	04	08	03	01	66

Tableau obtenu à partir des données de l'annuaire des organisations intervenant dans le domaine du handicap au Togo (édition 2009)

IV. Méthodologie de l'étude

Dans cette étude, conformément aux termes de références, l'accent a été mis sur la triangulation des méthodes car elle permet de corriger ou d'amoindrir les risques d'erreurs liés à l'une ou à l'autre.

A. Analyse bibliographique

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 15% de la population mondiale vit avec un handicap. Cependant, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) peuvent venir au secours de ces personnes et améliorer de manière significative leurs conditions de vie. Les TIC donnent aux individus la possibilité de compenser leurs restrictions physiques ou fonctionnelles. En augmentant la portée des activités qui leur sont disponibles, les TIC permettent aux personnes handicapées d'améliorer leur intégration sociale et économique au sein de leur société. En collaborant avec d'autres institutions qui interviennent dans ce domaine, l'UNESCO cherche à prendre conscience du véritable potentiel des TIC. Si l'on veut édifier des sociétés du savoir inclusives, l'accès à l'information et au savoir est essentiel pour permettre à tous les citoyens de participer et de devenir des membres créatifs et productifs de la société. La Journée internationale des personnes handicapées est célébrée tous les 3 décembre depuis 1992, afin d'informer sur le handicap et de se mobiliser pour défendre la dignité et le bien-être des personnes handicapées. Le but est aussi de faire comprendre que la société à tout à gagner à insérer les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

Or le constat demeure malheureusement vrai : la société continue d'exclure volontairement ou involontairement les personnes handicapées en ayant des préjugés de toute sorte. A terme, elles perdent la confiance et l'estime qu'ils ont en eux même. Selon BOLTANSKI (1974 :33), le comportement de la personne handicapée se modèle sur la perception qu'il a de ce que les autres attendent de lui. Sa perception s'adapte aux mythes en cours dans le milieu où il vit. Selon LABREGERE (1990 :45), il y a sans doute, au fond du problème, la manière aux racines très archaïques de négocier cette donnée plus ou moins perçue qu'on appelle le destin. Ceci inspire deux manifestations principales. La première, c'est la

pitié pour la personne, pitié qui est présente selon lui dans notre langage quand nous parlons de : ceux qui sont « cloués » dans un fauteuil roulant « affligés d'une infirmité », « condamnés à l'obscurité », ceux qui ne parlent pas ou n'écoutent point ce que nous disons, et aussi dans nos actions quand nous distribuons des aumônes. WERNER (1991 : 402) quant à lui s'est appesanti sur les éléments suivants comme l'expression de mépris aux personnes handicapées : les croyances et les coutumes locales, le manque d'informations correctes qui conduit souvent à la confusion, l'ignorance des valeurs et des possibilités des personnes handicapées, la peur de ce qui est étrange, différent ou mal compris.

Dans ce tableau d'attitude, le premier groupe à considérer est la famille. Elle réagit soit par rejet soit par la surprotection qui est aussi un rejet.

En effet, BOLTANSKI, estime qu'en dépit des apparences, la surprotection est un véritable rejet, puisqu'elle conduit à ne plus voir la personne handicapée, sa personnalité, mais seulement le handicap. La tendance étouffante est souvent le masque d'une hostilité profonde.

La situation d'exclusion des personnes handicapées n'a pas laissé indifférente l'ONU. Dans un document intitulé Règle pour l'égalisation des chances des Personnes Handicapées, l'ONU fustige la marginalisation des personnes handicapées et conçoit un certain nombre de règles visant leur intégration.

B. Méthode quantitative

Les données quantitatives sont issues du questionnaire et sont traitées avec le logiciel Excel. Elles ont servi à construire des histogrammes et des courbes à secteur pour illustrer de façon claire nos affirmations.

Il faut noter que la proportion de personnes avec une incapacité intellectuelle (10%) faisant partie de notre échantillon (cf. Graphique N° 3) est estimée par rapport aux membres de leur famille et aux personnes ressources qui ont l'habitude de les côtoyer. Comme il a été difficile de recueillir directement les réponses au questionnaire des personnes avec une incapacité intellectuelle, il a été décidé de rencontrer des personnes ressources pour y pallier (responsables d'OPH et membres de familles). Toutefois, étant donné les difficultés rencontrées pour

recueillir cette information, il sera peu fait état des résultats concernant les personnes avec une incapacité intellectuelle.

a) Le questionnaire

Il s'agit d'un questionnaire proposé par les Termes de Références. Il est constitué de questions ouvertes et fermées et est adressé aux membres des associations de/pour personnes handicapées qui constituent l'échantillon de cette étude.

b) L'échantillonnage

Nous avons opté pour deux types d'échantillonnage compte tenu de la distribution de la population cible et des exigences liés aux termes de référence.

- ❖ Dans un premier temps, il a été procédé à un échantillonnage par grappes. Les grappes sont constituées par toutes les associations de/pour personnes handicapées de la population cible telle que présentées dans le tableau N°1.

Nous avons donc 66 grappes que nous avons soumises à un taux de sondage de 1/3

$$n = 66 \times 1/3$$

$$n = 22$$

L'étude a donc pris en compte 22 associations de/pour personnes handicapées. Pour avoir les 22 associations, une cooptation a été faite en tenant compte de la représentativité proportionnelle des régions et des types de handicap. Il faut signaler ici qu'aucune enquête n'a été réalisée dans la région des savanes mais grâce à l'extrapolation les résultats sont généralisés à tout le territoire togolais.

Dans un second temps, il a été procédé à un échantillonnage accidentel au sein des grappes (les associations de/pour personnes handicapées). Les associations ne disposant pas de liste numérotée fiable de leurs membres pour procéder à un échantillonnage aléatoire.

L'échantillonnage accidentel nous permet ainsi d'alléger les contraintes liées à l'administration du questionnaire et aux entretiens sur le terrain, car les enquêteurs ont pu contacter les membres des associations qui étaient sur place au cours des missions d'enquête.

En définitive et selon les exigences des Termes de Références 110 personnes seront interrogées en raison de 5 par grappes.

$$n' = 22 \times 5$$

$$n' = 110$$

C. Dispositif d'enquête

Pour des raisons budgétaires, nous avons limité le nombre d'enquêteurs à quatre personnes issues des organisations de personnes handicapées. Cela suppose donc que ces personnes ont un minimum de connaissance sur la thématique du handicap. Cette astuce nous a donc évités de former ces personnes non seulement sur l'administration des questionnaires mais aussi sur la thématique du handicap. La formation de ces quatre enquêteurs a consisté à leur expliquer l'objet de l'étude et surtout les différents points du questionnaire. Cela a pour objectif de les outiller à pouvoir à leur tour expliquer le questionnaire aux enquêtés et répondre à toutes leurs préoccupations.

Les données recueillis par ces enquêteurs m'ont été transmises et ont fait l'objet de dépouillement.

D. Méthode qualitative

Les données qualitatives issues du guide d'entretien sont consignées dans des tableaux et nous ont servi entre autres à renseigner nos recommandations.

E. Traitement des données

Les données quantitatives sont issues du questionnaire et sont traitées avec le logiciel Excel. Elles ont servi à construire des histogrammes et des courbes à secteur pour illustrer de façon claire nos affirmations.

Les données qualitatives issues du guide d'entretien sont consignées dans des tableaux et nous ont servi entre autres à renseigner nos recommandations.

F. Difficultés rencontrées

L'appréhension de tout chercheur en réalisant une étude commanditée est de pouvoir satisfaire les exigences prescrites par les Termes De Référence mais aussi et surtout de respecter rigoureusement les normes scientifiques qui régissent ce domaine de connaissance. La conciliation de ces deux exigences n'est pas toujours facile au chercheur et cela peut créer des frustrations et des mécontentements tant au niveau du chercheur que du commanditaire de l'étude.

La grande difficulté que nous avons rencontrée sur le terrain est de pouvoir retrouver facilement notre groupe cible. Ce sont des personnes qui ne sont pas sur place au sein des associations et donc qui ne doivent être retrouvées que sur leur lieu de travail, à leur domicile ou ailleurs. Cette réalité nous a imposé un type d'échantillonnage (échantillonnage accidentel) adapté à une telle situation. De sorte que l'échantillonnage aléatoire qui est donné pour être la meilleure méthode pour aboutir à une extrapolation ait été partiellement utilisé.

En outre, nous étions obligés de prendre en compte les remarques et propositions du commanditaire de l'étude seulement, lorsqu'elles ne remettent pas en cause le caractère scientifique de cette étude et la logique globale dans laquelle nous avons mené nos recherches et élaboré le présent rapport.

Cependant toutes ces difficultés n'ont pas remis en cause la fiabilité de cette étude. Au contraire elles nous ont permis d'être beaucoup plus vigilant et d'œuvrer de beaucoup de sagacité pour contourner les obstacles.

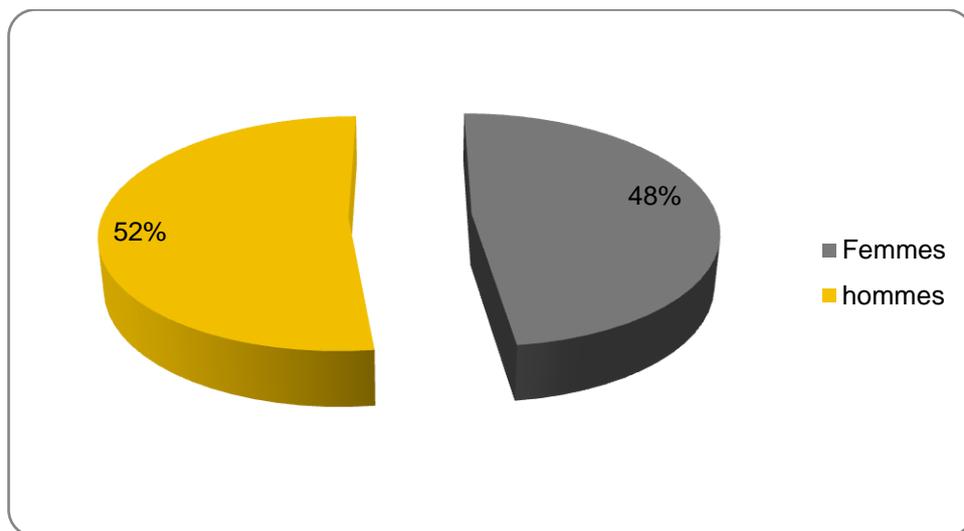
Présentation des Résultats

I. Données quantitatives

A. Présentation de l'échantillon

a) Répartition des enquêtés selon le sexe

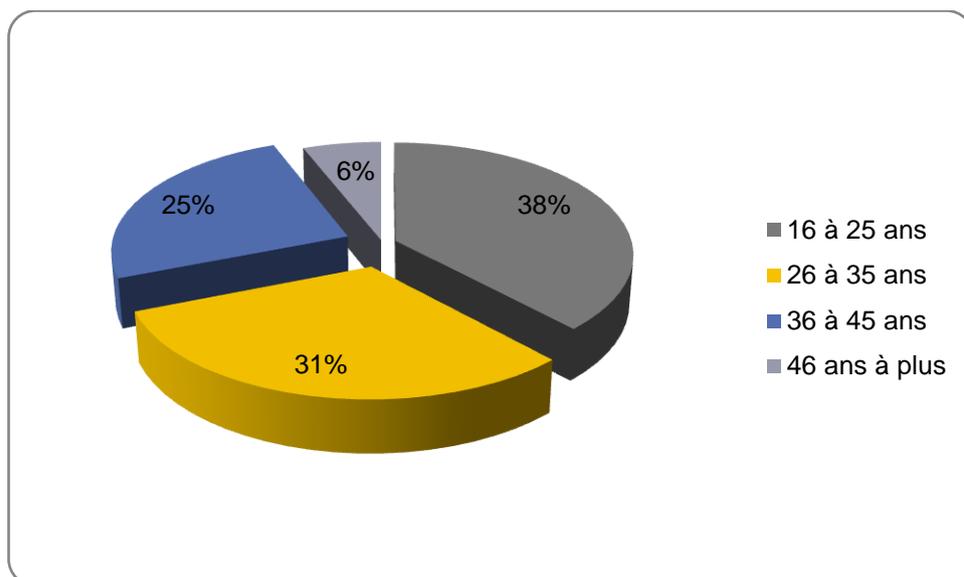
Graphique N°1



L'échantillon est composé d'une population masculine de 52% et d'une population féminine de 48%.

b) Répartition des enquêtés selon l'âge

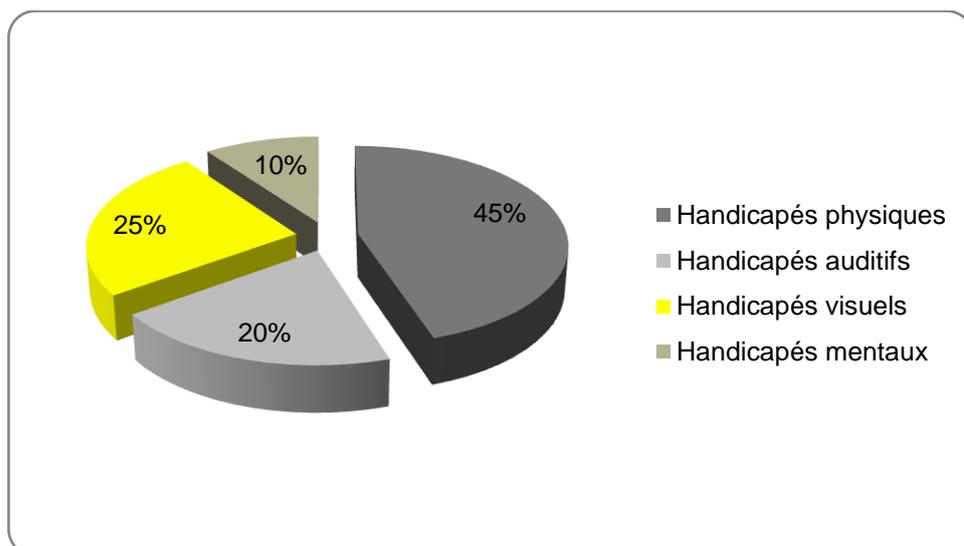
Graphique N°2



La grande majorité de nos enquêtés sont très jeunes. 69% d'entre eux ont entre 16 et 35 ans. La population de plus de 46 ans ne représente que 6%

c) Répartition des enquêtés selon le type du handicap

Graphique N°3



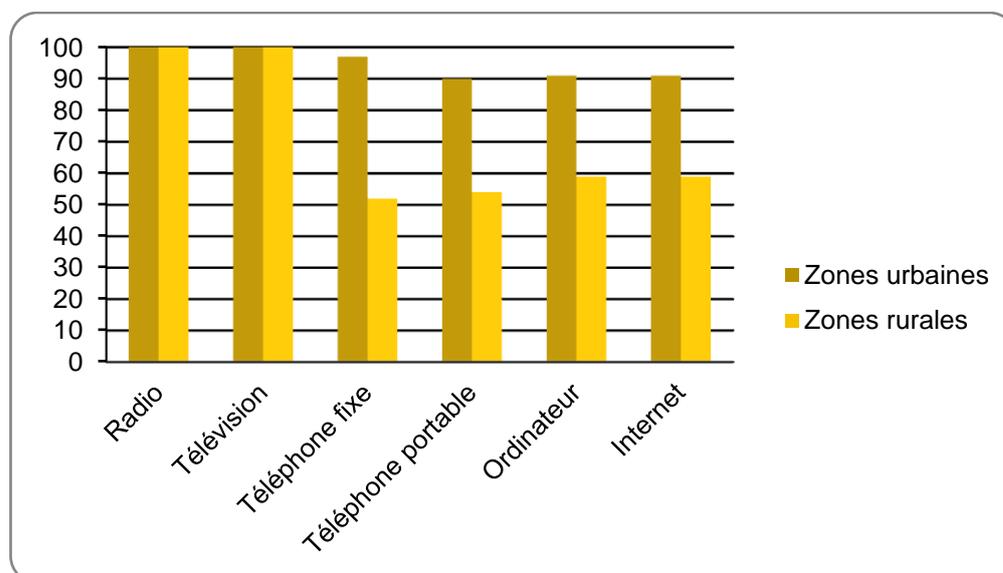
L'échantillonnage est composé comme suit :

- 45% de personnes avec une incapacité motrice
- 25% de personnes avec une incapacité visuelle
- 20% de personnes avec une incapacité auditive
- 10% de personnes avec une incapacité intellectuelle

B. L'accès aux TIC et les obstacles

a) Répartition des enquêtés selon leur connaissance des TIC

Graphique N°4



Connaissance des TIC dans les zones rurales :

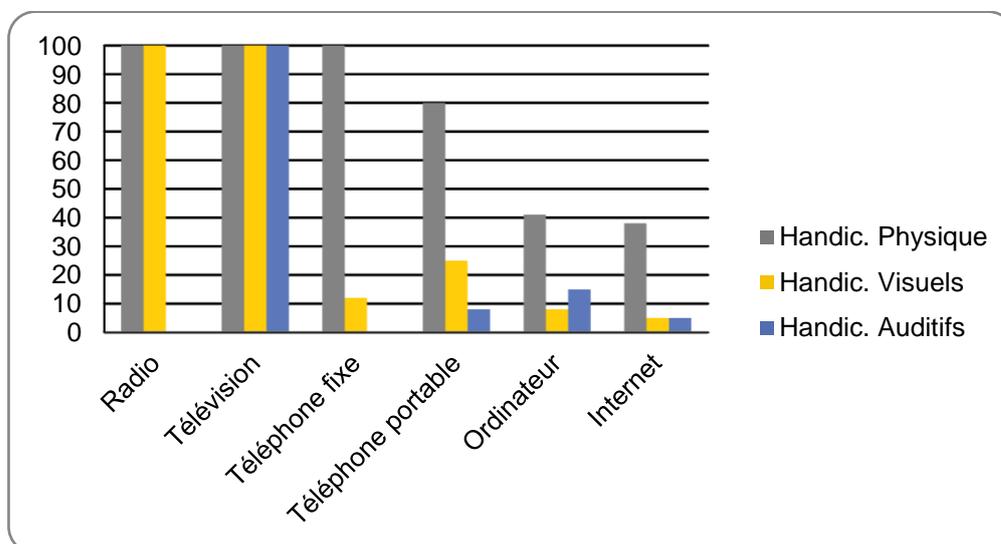
- 100% des enquêtés connaissent la radio et la télévision comme étant des TIC
- Moins de 60% des enquêtés considèrent que le téléphone fixe, le téléphone portable, l'ordinateur et internet font partie des TIC

Connaissance des TIC dans les zones urbaines :

- 100% des enquêtés connaissent la radio et la télévision comme étant des TIC
- Plus de 90% des enquêtés considèrent que le téléphone fixe, le téléphone portable, l'ordinateur et internet font partie des TIC

b) Répartition des enquêtés selon l'utilisation des TIC

Graphique N°5

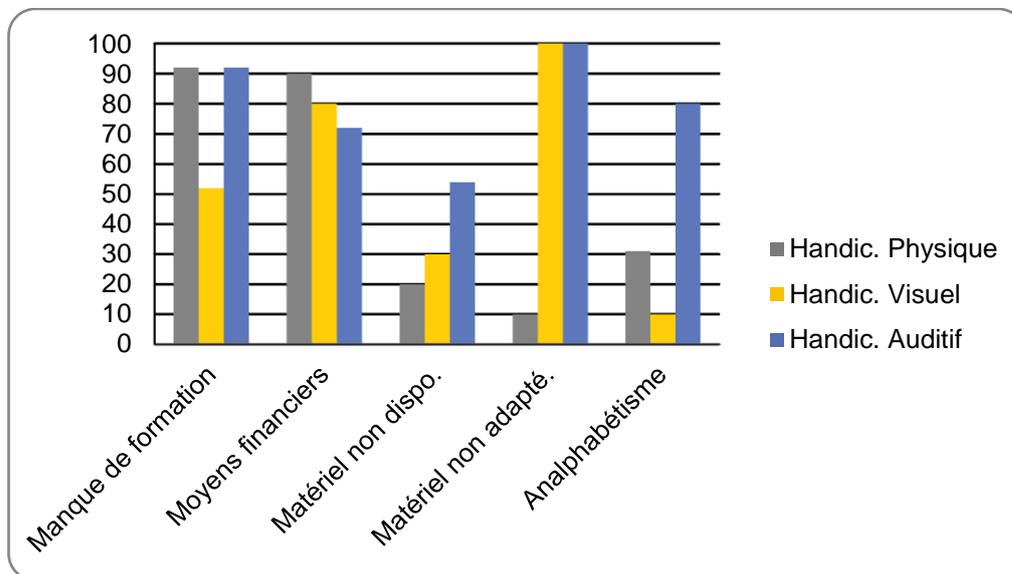


L'utilisation des TIC par les enquêtés se présentent comme suit :

- **Les personnes avec une incapacité motrice** de notre échantillon utilisent dans leur totalité la radio, la télévision, le téléphone fixe. 80% d'entre eux utilisent le téléphone portable et moins de la moitié utilisent l'ordinateur et ont accès à internet.
- **Les personnes avec une incapacité visuelle** de notre échantillon utilisent dans leur totalité la radio et la télévision. 25% parmi eux utilisent le téléphone portable et 10% utilisent le téléphone fixe. L'ordinateur et internet sont utilisés par 5% et moins.
- **Les personnes avec une incapacité auditive** de notre échantillon utilisent dans leur totalité la télévision. Aucune personne handicapée auditive n'utilise ni la radio ni le téléphone fixe. En ce qui concerne le téléphone portable 5% d'entre eux l'utilisent. 12% utilisent l'ordinateur et moins de 5% utilisent internet.

c) Répartition des enquêtés selon les raisons évoquées pour la non utilisation des TIC

Graphique N°6

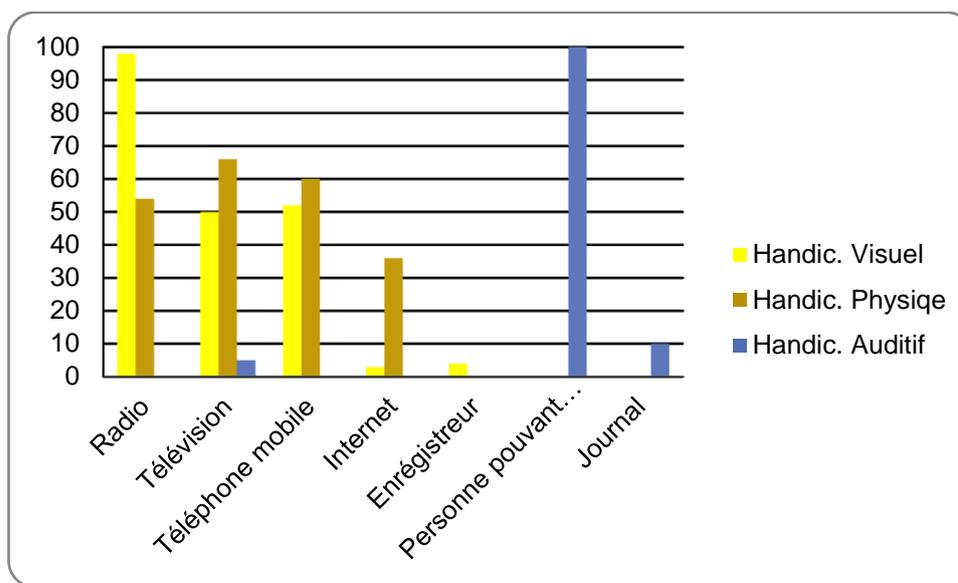


- **Personnes avec une incapacité motrice** : Les deux raisons principales qu'elles ont évoquées à plus de 90% sont le manque de formation et le manque de moyens financiers. Le manque de matériel adapté n'a pas été leur préoccupation (10%). L'analphabétisme et la non disponibilité du matériel a été évoqué mais à faible proportion (31% ; 20%).
- **Personnes avec une incapacité visuelle** : La raison principale évoquée à l'unanimité est que le matériel n'est pas adapté à leur handicap. La seconde raison évoquée par la grande majorité (72%) est le manque de moyens financiers. Le manque de formation a été également touché par la moitié (52%) d'entre eux. La disponibilité du matériel et l'analphabétisme ont été incriminés à faible proportion (30% ; 10%).
- **Personnes avec une incapacité auditive** : La non utilisation des TIC est motivée par plusieurs raisons que nous classons selon leurs priorités : Matériel non adapté

(100%) ; Manque de formation (92%) ; Analphabétisme (80%) moyens financiers (72%) et la non disponibilité du matériel (54%).

d) Répartition des enquêtés selon l'outil qu'ils privilégient pour l'information

Graphique N°7



- **Personnes avec une incapacité visuelle :**

Elles privilégient presque à l'unanimité (98%) la radio comme moyen d'information. La moitié d'entre elles optent également pour la télévision (50%) et le téléphone mobile (52%). L'enregistreur a été identifié par 4% parmi eux et 3% seulement privilégient internet.

- **Personnes avec une incapacité motrice :**

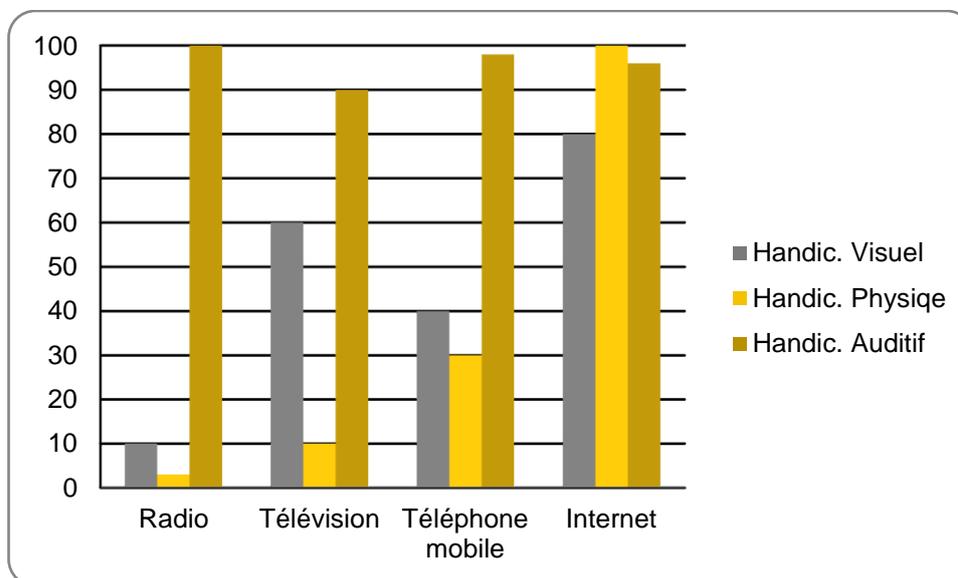
La télévision passe en première position (66%) ; le téléphone mobile vient en deuxième position (60%) suivi de la radio (54%). Une proportion relativement faible opte pour internet (36%).

- **Personnes avec une incapacité auditive :**

Elles privilégient à l'unanimité les personnes pouvant communiquer avec elles (100%). Une très faible proportion opte pour le journal et la télévision (10% ; 5%).

e) Répartition des enquêtés selon l'outil qui leur est plus difficile d'accès en raison de leur handicap

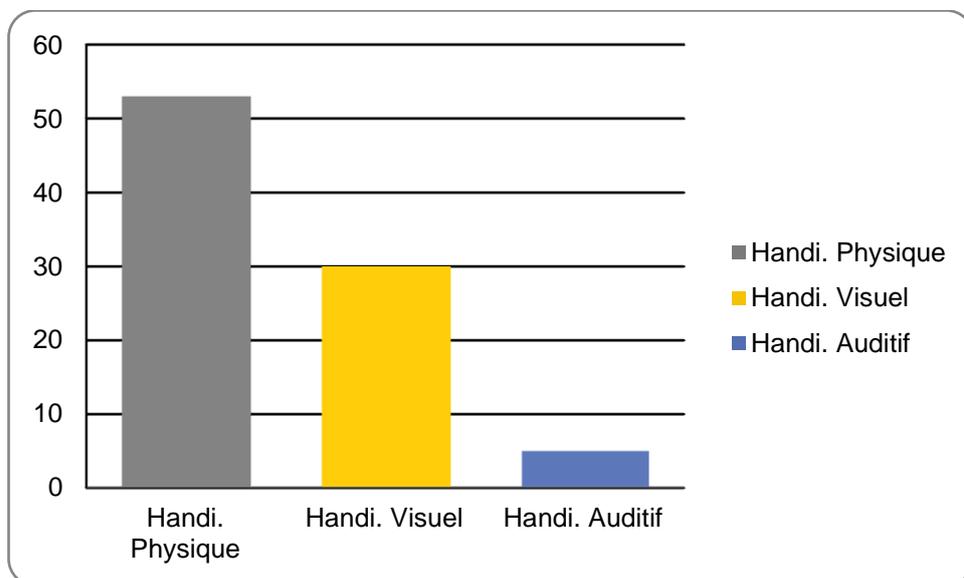
Graphique N°8



- **Les personnes avec une incapacité visuelle** de notre échantillon estiment dans leur majorité qu'internet (80%) et la télévision (60%) sont les plus difficiles d'accès. Le téléphone mobile leur est relativement accessible et la radio leur est facilement accessible.
- **Les personnes avec une incapacité motrice** de notre échantillon affirment que l'outil internet est le plus difficile d'accès (100%). Leur accessibilité est nettement moins difficile en ce qui concerne le téléphone mobile (30%), la télévision (10%) et la radio (3%)
- **Les personnes avec une incapacité auditive** de notre échantillon ont d'énormes difficultés d'accès à la radio (100%), le téléphone mobile (98%), internet (96%) et à la télévision (90%)

f) Répartition des enquêtés selon qu'ils ont accès à internet ou non

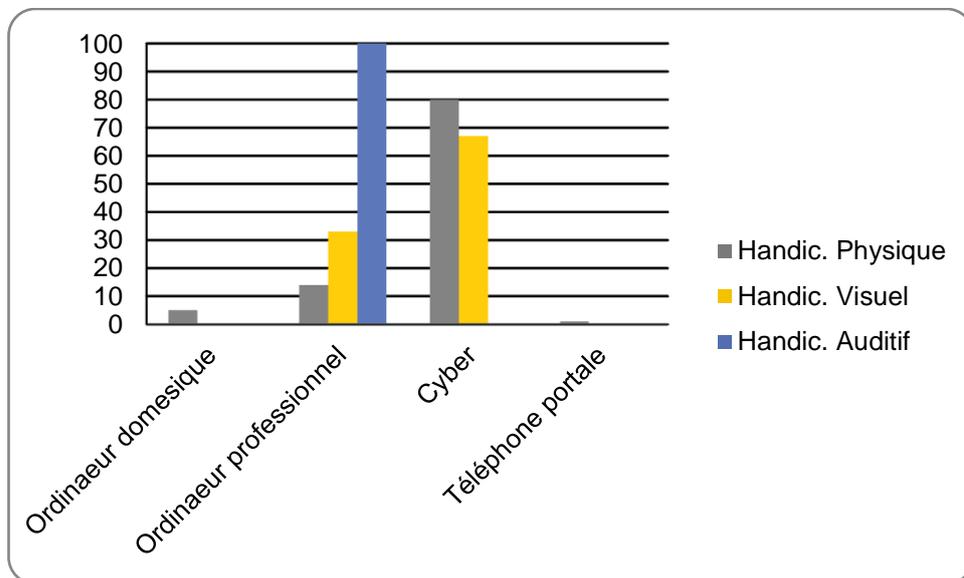
Graphique N°9



- **Les personnes avec une incapacité auditive** de notre échantillon n'ont pas accès à internet (5%)
- **Les personnes avec une incapacité visuelle** de notre échantillon ont accès à internet dans une proportion relativement faible (30%)
- **Les personnes avec une incapacité motrice** de notre échantillon ont accès à internet à (53%)

g) Répartition des enquêtés selon le mode d'accès à internet

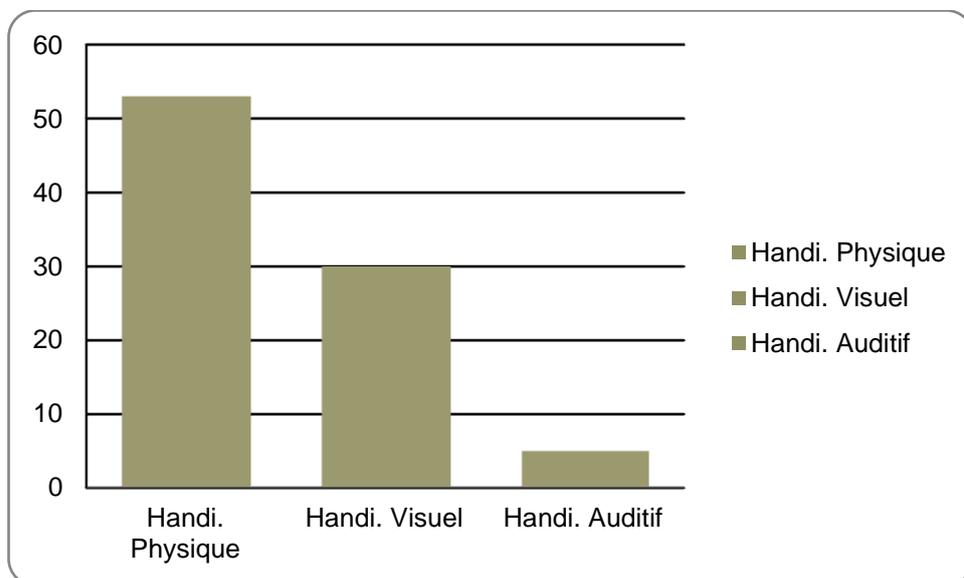
Graphique N°10



- **La totalité des personnes avec une incapacité auditive** interrogées ont accès à internet à partir d'un ordinateur professionnel (100%)
- La grande majorité des personnes avec une incapacité motrice (80%) et visuelle (67%) de notre échantillon ont accès à internet à partir d'un cyber

h) Répartition des enquêtés selon qu'ils ont une connaissance des outils internet et informatiques ou non

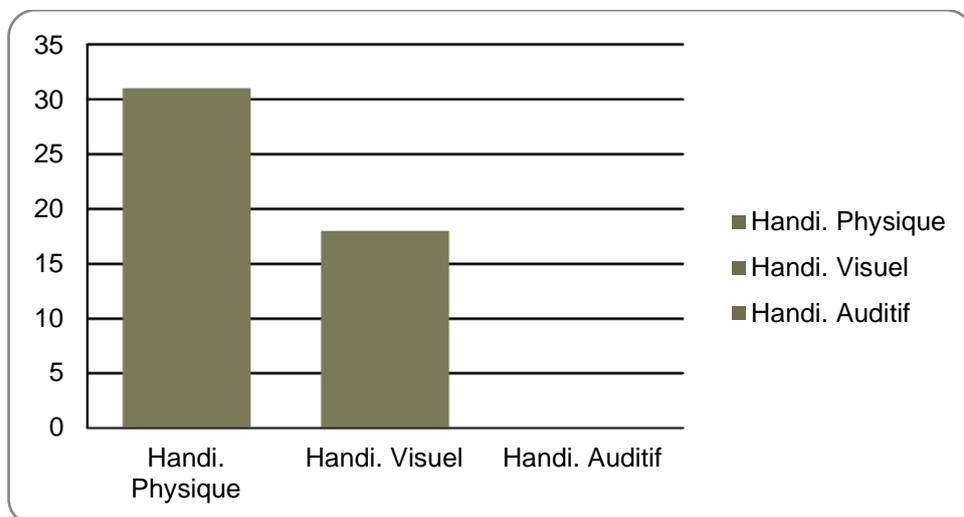
Graphique N°11



- Une très faible proportion (5%) **des personnes avec une incapacité auditive** de notre échantillon ont une connaissance de l'outil informatique et internet
- Environ ¼ **des personnes avec une incapacité visuelle** de notre échantillon ont une connaissance de l'outil informatique et internet
- La moitié des **personnes avec une incapacité motrice** de notre échantillon (50%) ont une connaissance de l'outil informatique et internet.

i) Répartition des enquêtés selon qu'ils ont été formés aux outils internet et informatiques ou non

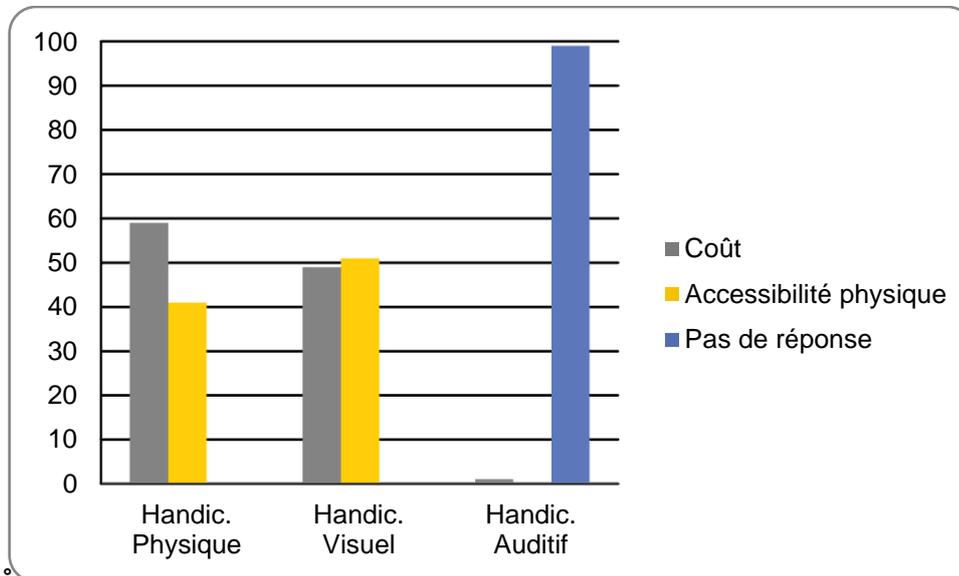
Graphique N°12



- Aucune **personne avec une incapacité auditive** appartenant à notre échantillon n'a été formée à l'utilisation des outils internet et informatiques
- Très peu (18%) de **personnes avec une incapacité visuelle** de notre échantillon sont formées à l'utilisation des outils internet et informatiques
- Environ $\frac{1}{4}$ seulement des **personnes avec une incapacité motrice** de notre échantillon sont formées à l'utilisation des outils internet et informatiques.

j) Répartition des enquêtés selon les difficultés auxquelles ils se confrontent en voulant accéder à internet (accès physique)

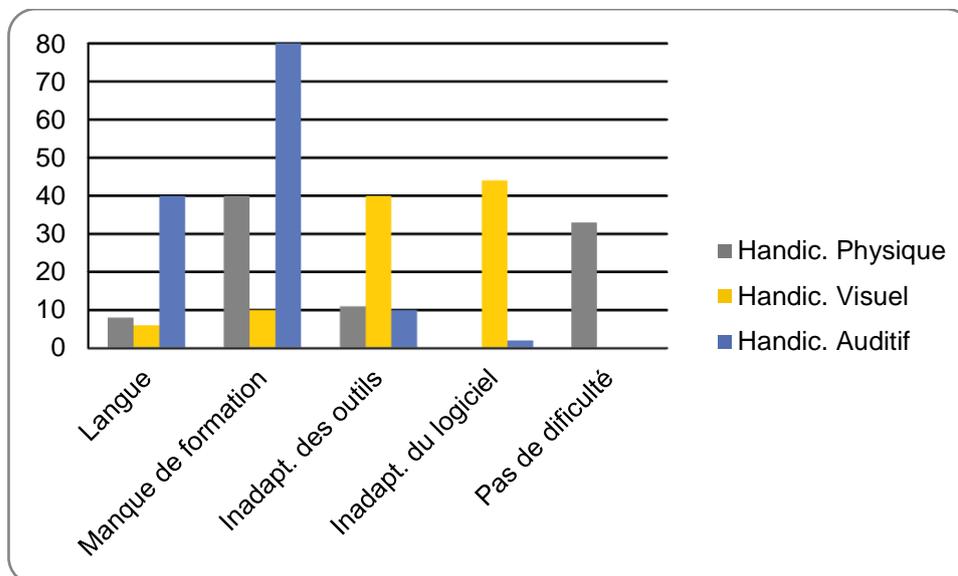
Graphique N°13



- Le coût et l'accessibilité physique sont les difficultés majeures auxquelles sont confrontées les **personnes avec une incapacité motrice** de notre échantillon en voulant accéder à internet.
- Les mêmes difficultés sont évoquées par les **personnes avec une incapacité visuelle** de notre échantillon.
- **Les personnes avec une incapacité auditive** de notre échantillon n'ont pas donné de réponse par rapport aux difficultés physiques qu'elles ont en voulant accéder à internet. Seulement 1% a évoqué le problème de coût.

k) Répartition des enquêtés selon les difficultés auxquelles ils se confrontent en voulant accéder à internet (accès aux contenus)

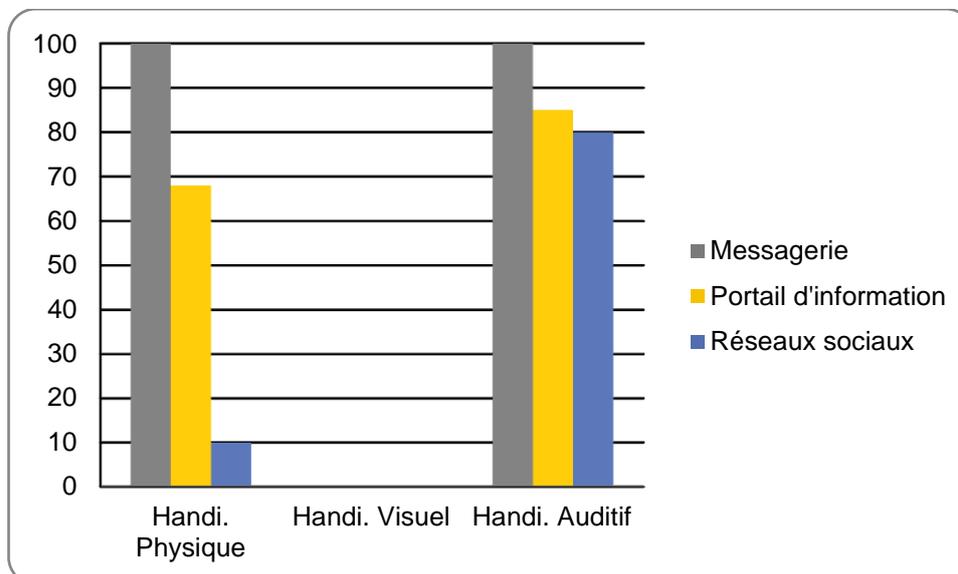
Graphique N°14



- La seule difficulté majeure évoquée par les **personnes avec une incapacité motrice** de notre échantillon pour l'accès à internet est le manque de formation
- **Les personnes avec une incapacité visuelle** de notre échantillon ont touché deux grandes difficultés qui sont l'inadaptation des outils et des logiciels à leur handicap
- **Les personnes avec une incapacité auditive** de notre échantillon se sont attardées sur les problèmes de langue et de formation

1) Répartition des enquêtés selon la facilité qu'ils ont dans l'utilisation de certaines fonctionnalités de l'internet et les raisons données.

Graphique N°15



- **Les personnes avec une incapacité physique** de notre échantillon déclarent utiliser aisément la messagerie (100%). C'est relativement le cas avec les portails d'information (68%). L'accès aux réseaux sociaux leur est nettement moins facile (10%) la plupart évoque pour cela des raisons de complexité et de non maîtrise de l'outil.
- **Les personnes avec une incapacité visuelle** de notre échantillon éprouvent dans leur ensemble des difficultés à accéder à la messagerie, aux portails d'information et aux réseaux sociaux. La plupart des raisons évoquées est l'inadaptation des logiciels.
- **Les personnes avec une incapacité auditive** de notre échantillon ne semblent pas avoir de grandes difficultés à accéder à la messagerie (100%), au portail d'information (85%) et aux réseaux sociaux (80%)

II. Données qualitatives : Entretiens avec quelques responsables d'Organisations de Personnes Handicapées et de cyber cafés

Tableau récapitulatif de l'entretien avec quelques responsables d'organisations de personnes handicapées et de cyber cafés

Tableau N°3

<p>Etat des lieux de l'accès des personnes handicapées aux TIC au Togo</p>	<p>La télé, la radio, le téléphone fixe et le téléphone mobile sont utilisés par les personnes handicapées au Togo. Le problème se pose au niveau de l'ordinateur et de l'internet dont l'accès est limité aux personnes handicapées de manière générale.</p>
<p>Difficultés rencontrées selon les types de handicap</p>	<p>Pour accéder à internet, les personnes avec une incapacité visuelle éprouvent d'énormes difficultés parce que les cybers ne sont pas équipés de logiciels adaptés à leur handicap.</p> <p>L'absence de rampe au niveau des cybers pose également un problème d'accessibilité aux personnes avec une incapacité physique.</p> <p>Les personnes avec une incapacité auditive ont des difficultés à suivre le journal et les films à la télé parce que la traduction n'est pas souvent faite en langue de signes. Pour communiquer avec le téléphone portable, elles n'utilisent que la messagerie.</p>
<p>Accès à internet des personnes</p>	<p>Les personnes handicapées n'ont aisément accès à internet parce qu'elles sont analphabètes ou qu'elles ont un niveau d'études très bas. Elles ont généralement accès à internet à</p>

handicapées	partir des cybers café
Pistes de solution aux obstacles ; suggestions	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents pour envoyer les enfants handicapés à l'école ; - Initier des formations à coût réduite aux personnes handicapées pour les familiariser à l'outil informatique ; - Installer des logiciels adaptés dans les cybers pour permettre aux personnes non-voyantes d'avoir accès à l'outil informatique ; - Doter les cybers de rampes pour en faciliter l'accès ; - Instaurer systématiquement le langage des signes dans les émissions télévisées.

Interprétation des résultats

I. Caractéristique des enquêtés

L'échantillon de notre enquête respecte la parité genre telle que l'ont exigé les Termes de Référence de l'étude même si cette parité n'est pas absolue (cf. graphique N°1). Certains aléas du terrain ne nous ont pas permis de respecter de façon rigide cette exigence. Nous nous sommes en outre intéressés à une population majoritairement jeune et active (cf. graphique N°2). Le minimum d'âge (16ans) est une référence pour nous par rapport au concept de l'obligation scolaire ce qui veut dire que dans l'ordre des choses tous nos enquêtés devraient avoir un minimum d'instruction qui est la classe de troisième. Ce niveau requis devrait leur permettre de bien comprendre notre questionnaire et de justement se prononcer par rapport à l'utilisation des TIC.

Nous avons touché tous les types de handicap mais à des proportions différentes. Nous n'avons pas choisi une proportion donnée pour chaque type de handicap. Cela relève plutôt de la configuration de la population des personnes handicapées sur le terrain. La proportion de personnes avec une incapacité physique est nettement plus importante ; ensuite vient la population des personnes avec une incapacité visuelle et celle des personnes avec une incapacité auditive.

Notons cependant que cette étude n'a pas pour vocation de voir la proportion des types de handicap sur le terrain ; nos affirmations sur ce point aussi vraisemblables qu'ils puissent paraître ne relèvent donc pas d'une base scientifique.

II. L'accès aux TIC par les personnes handicapées au Togo et les obstacles rencontrés

L'accès aux TIC par les personnes handicapées varie selon le type d'incapacité et selon un certain nombre de conditions qui peuvent être favorables ou défavorables.

A. Les personnes avec une incapacité visuelle

Les personnes avec une incapacité visuelle ont une forte prédilection pour la radio et la télévision. Le téléphone portable est aussi utilisé par elles mais il vient en troisième position. L'ordinateur et internet sont utilisés uniquement par ceux d'entre eux qui ont un niveau intellectuel très élevé (BAC+3 au minimum). Il faut noter qu'ils privilégient très fortement l'utilisation de la radio par-dessus tous les TIC. Cette prédilection de la radio vient du fait qu'elle est facilement manipulable et qu'elle ne nécessite pas la vue pour être utilisée. (cf. graphique N°5 et 7).

Les outils qui leur sont plus difficiles d'accès sont l'internet qui vient en première position et la télévision. Le premier obstacle qu'ils rencontrent en voulant utiliser ces TIC est leur inadaptabilité au handicap. Le manque de moyens financiers pour accéder surtout à l'internet (accès privé ou public) constitue également l'un des obstacles. Il faut noter que les personnes avec une incapacité visuelle auraient préféré un ordinateur propre à elles avec une connexion internet, ce qui leur éviterait les problèmes de déplacement et les problèmes liées aux matériels non adaptés dans les cybers café. (cf. graphique N°6).

B. Les personnes avec une incapacité auditive

Les personnes avec une incapacité auditive passant outre les TIC préfèrent avoir l'information à partir d'une personne pouvant communiquer par les signes. A défaut, ils peuvent se contenter du journal écrit et de la télévision. (cf. graphique N°5 et 7). Il est donc clair que si les émissions télévisées sont systématiquement traduites, la télévision constituerait la TIC de prédilection pour les personnes avec une incapacité auditive.

Il leur est très difficile d'utiliser la radio, le téléphone mobile, internet et la télévision. Outre les obstacles liés au fait que les outils ne sont pas adaptés à leur handicap, le manque de formation, l'analphabétisme et le manque de moyens financiers constituent également des obstacles majeurs à l'accessibilité des TIC par les personnes avec une incapacité auditive (cf. graphique N°6).

C. Les personnes avec une incapacité intellectuelle

De par leur handicap, les personnes avec une incapacité intellectuelle sont les plus lésées lorsqu'on parle des TIC. L'approche méthodologique utilisée pour avoir des informations sur leur accès aux TIC rend compte de la spécificité de ce groupe de personnes handicapées. Nous nous sommes plutôt mis en contact avec leurs familles et des personnes ressources avant d'avoir des informations leur concernant.

Il faut dire que leurs intérêts à ces TIC varient selon la profondeur du handicap. Il est donc important (ce qui n'est pas la vocation de cette étude) d'étudier ou de catégoriser les degrés de leur handicap par des spécialistes avant de pouvoir se prononcer réellement sur les obstacles liées à leur handicap. Toutefois, les obstacles relevés globalement montrent que la plupart des TIC n'est pas adaptée à leur handicap. Le manque de moyen financier est également évoqué comme obstacle.

D. Les personnes avec une incapacité motrice

Les personnes avec une incapacité motrice ont accès à toutes les TIC avec une proportion relativement satisfaisante. En ce qui concerne l'ordinateur et l'internet, moins de la moitié les utilise, ce que nous jugeons relativement satisfaisant sous réserve que nous ne connaissons pas la fréquence avec laquelle elles ont accès à internet.

Ils privilégient quand même dans l'ordre de préférence la télévision, le téléphone mobile et la radio. L'internet est l'outil qui leur est plus difficile d'accès. Les deux obstacles principaux auxquels ils sont confrontés sont le manque de formation et celui de moyens financiers.

III. L'accès à internet par les personnes handicapées au Togo et les obstacles rencontrés

A. Les personnes avec une incapacité visuelle

Les personnes avec une incapacité visuelle qui ont réellement accès à internet sont celles qui ont fait des études post secondaires. L'internet s'impose à elles donc comme outil indispensable pour faire des recherches dans le cadre de leurs études. Pour leurs

consocurs qui n'ont pas un niveau intellectuel élevé, leur accès à internet est extrêmement rare. Il faut noter que toutes les personnes avec une incapacité visuelle qui ont accès à internet ont une connaissance dans l'utilisation de cet outil du moins en ce qui concerne les fonctionnalités qui leur sont utiles. (cf. graphique N°9 et 11) Pour ceux qui ont accès à internet c'est généralement à partir d'un cyber qu'ils naviguent. (cf. graphique N°10). Très peu parmi elles ont reçu une formation à l'utilisation d'internet. Cela s'explique du fait de la particularité de leur handicap rendant possible leur formation que dans un centre spécialisé.

Les deux grands obstacles liés à l'accès aux TIC pour les personnes avec une incapacité visuelle est l'inadaptation des logiciels à leur handicap (difficultés d'accès à la messagerie, aux portails d'information et aux réseaux sociaux) et le manque de moyens financiers pour leur formation (cf. graphiques N°14 et 15)

B. Les personnes avec une incapacité auditive

Elles n'ont pas généralement accès à internet parce qu'elles sont très faiblement scolarisées ou sous-scolarisées. Celles qui ont réellement accès à internet sont celles qui souffrent d'une surdit  légère ou qui ont perdu l'ou e à l'âge adulte. Cette catégorie de personnes se retrouve parmi les étudiants ou même des fonctionnaires. (cf. graphique N° 9 et 11) Leur accès à internet se fait dans la plupart des cas à partir des ordinateurs professionnels qu'à partir d'un cyber parce qu'ils évitent de se confronter aux situations où ils ne se font pas comprendre par leur interlocuteur. (cf. graphique N°10). Les personnes avec une incapacité auditive ne sont pas formées à l'utilisation de l'internet. Leur handicap ne leur permet pas de suivre une formation classique parce qu'elles seront confrontées au problème de communication.

Les obstacles auxquelles elles sont donc confrontées pour accéder à internet sont le manque de moyens financiers mais surtout les difficultés de communication qui sont entre autre un facteur aggravant du déficit de formation. L'analphabétisme qui touche une très grande partie de cette couche sociale est également un obstacle majeur à leur accès à internet. (cf. graphique N°14 et 15).

C. Les personnes avec une incapacité intellectuelle

Ainsi que nous l'avons expliqué plus haut en parlant des TIC en général, les personnes avec une incapacité intellectuelle représente un public plus difficile à appréhender.

Nos investigations révèlent qu'elles n'ont pas ou peu accès à internet et n'ont reçu aucune formation pour l'utiliser. Le manque de matériel informatique dans les institutions d'accueil de cette catégorie de personnes est notamment incriminé.

D. Les personnes handicapées physiques

De tous les types de handicap, les personnes avec une incapacité motrice ont un accès « relativement satisfaisant » à internet. L'accès à la messagerie et aux portails d'information leur est facile. Elles ont généralement accès à internet à partir d'un cyber. (cf. graphique N°10). Cela s'explique bien dans nos milieux où il est rare qu'un citoyen ordinaire soit connecté au réseau internet à partir de son domicile. Même si leur accès à la formation à l'utilisation d'internet est nettement plus important que dans le cas des autres types de handicap, seulement moins de 1/3 parmi elles sont formées.

Les obstacles liés à leur accès à internet sont le coût, la formation et l'accessibilité physique des lieux. Ce dernier point nous paraît important et justement au cours de nos observations plusieurs cybers ne sont accessibles que par des escaliers rendant ainsi difficile l'accès aux personnes handicapées motrices. (cf. graphique N°14 et 15)

Recommandations

Les recommandations contenues dans cette rubrique viennent de la recension et de la compilation des propositions ou recommandations des personnes handicapées elles-mêmes et des personnes ressources œuvrant dans la thématique du handicap et dans le domaine de l'informatique. Notre travail a été de prioriser ces recommandations en les dépouillant de toute ambition démesurée et utopique. En tout état de cause une étude de faisabilité s'impose pour en mesurer les impacts, ce qui n'est pas la vocation de la présente étude.

- **Scolariser la personne handicapée :**

L'analphabétisme est le facteur principal limitant les personnes handicapées dans leur accès à l'information. L'utilisation et la compréhension du langage des TIC nécessitent un minimum de niveau intellectuel. Il faut donc outre ce qui se fait déjà, initier de grands projets d'éducation dont l'objectif principal sera d'encourager les parents à scolariser systématiquement leurs enfants handicapés quel que soit le type du handicap. Outre cette mesure d'encouragement, un plaidoyer doit être fait au niveau de l'Etat afin que des mesures coercitives soient prises pour obliger les parents ou tuteurs à scolariser leurs enfants.

Il est également important que l'Etat s'inspire des expériences et des acquis du projet « Education inclusive » initié par Handicap International afin de se l'approprier pour en faire un programme national.

Il faut accorder une attention particulière aux textes régissant l'éducation au Togo afin de voir s'ils sont en phase avec la convention internationale des droits des personnes handicapés ratifiée par le Togo en mars 2011.

- **Former la personne handicapée en informatique et internet :**

L'accès aux TIC (en particulier l'informatique et internet) par les personnes handicapées ne sera possible que lorsqu'elles sont en mesure de les utiliser. La formation donc de cette population s'impose avec beaucoup d'urgence. Cependant,

vu la particularité de certain types de handicap, il est important de prendre des mesures spécifiques : Créer un « centre inclusif de formation en informatique » par région. Ce centre aura pour vocation de former les personnes avec une incapacité auditives et visuelles en informatique à moindre coût mais sera aussi ouvert à toute autre personne voulant se faire former.

Afin de réaliser ce grand chantier il faut d'ores et déjà disposer de traducteurs en langage gestuel et des enseignants de l'écriture braille ayant une bonne connaissance en informatique.

On pourra également faire des écoles des mini centres de formation en informatique en les dotant de matériel informatique et en introduisant dans les curricula de formation des enseignants des cours d'informatiques. Ces enseignants bien formés pourraient donc en aval initier leurs élèves en informatique.

- **Encourager les Organisations de Personnes Handicapées qui initient des activités de formation en informatique :**

Au cours de nos enquêtes sur le terrain, nous avons réalisé que certaines associations initient des activités de formation de leurs membres en informatique. Renforcer ces associations en matériel informatique adapté et en faire le suivi donneraient une nouvelle dynamique à leur activité. C'est valable pour les organisations travaillant exclusivement avec les personnes handicapées mentales. Ne disposant pas d'assez d'ordinateurs pour la pratique quotidienne de ces personnes, il leur est difficile de déceler des talents parmi elles.

- **Travailler en partenariat avec des cybers café :**

Il est aussi important d'impliquer les cybers café et les centres de formation en informatique dans l'accès aux contenus et l'accès physique des personnes handicapées à internet. Un partenariat dont les termes seront définis suite à une négociation gagnant-gagnant sera un motif de contrôle et de supervision de ces centres dans la gestion de leur clientèle en situation de handicap. Des formations régulières du personnel travaillant dans les cybers sur le processus de production du handicap et sur

d'autres thématiques devront justement favoriser leur rapprochement à cette clientèle dont la gestion est particulière.

Conclusion

L'accès aux TIC et aux systèmes actuels en ligne n'est plus aujourd'hui une simple option mais de plus en plus le moyen principal de participer à l'éducation, l'emploi, la vie civique, la vie artistique et culturelle, la vie sociale et les loisirs. Les coûts sociaux et économiques de l'exclusion numérique seront très élevés, non seulement pour les exclus eux-mêmes mais pour l'ensemble de la société. L'accès à l'Internet peut donc faciliter la tâche des personnes handicapées en leur donnant la possibilité de compenser leurs restrictions physiques ou fonctionnelles. Les divers acteurs clés dans le domaine du handicap et du développement y trouvent également leur compte pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), tout particulièrement l'article 32 de cet instrument, et la prise en compte des questions relatives au handicap dans l'aide internationale.

Cette étude loin d'avoir la prétention d'être une étude exhaustive a le mérite d'être une étude exploratoire qui a permis d'avoir une photographie de l'accès aux TIC des personnes handicapées au Togo par type de handicap. Il est donc clair après cette étude que l'accès aux TIC des personnes handicapées au Togo a encore du chemin à faire. La discrimination dont les personnes handicapées sont l'objet au Togo n'épargne pas le domaine des TIC. Si l'on veut édifier des sociétés du savoir inclusives, l'accès à l'information et au savoir est essentiel pour permettre à tous les citoyens de participer et de devenir des membres créatifs et productifs de la société. Les TIC constituent donc un moyen efficace d'atteindre les personnes handicapées et d'améliorer leur qualité de vie en leur offrant de nouvelles opportunités en matière d'éducation et d'emploi et en favorisant leur inclusion et leur participation sociale.

Annexes

I. QUESTIONNAIRE

ETUDE SUR L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX TIC INTEGRANT L'IDENTIFICATION DES OBSTACLES A UNE PLEINE UTILISATION.

Ce questionnaire permet de faire un état des lieux de l'accès des personnes handicapées aux TIC dans 6 pays de la sous-région (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Léone, Togo) et identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées en fonction du type de déficience, dans l'usage, des TIC. Il comporte plusieurs questions sur les TIC, leur utilisation, les difficultés d'accès éventuellement rencontrées et les moyens d'y faire face.

Il est administré directement par l'enquêteur, qui doit permettre de faciliter la compréhension des questions.

Toutes les données recueillies sont strictement confidentielles et seront utilisées exclusivement dans le cadre de l'étude concernée.

I- Présentation de l'enquêté

1.1. Prénom.....

1.2. Sexe : Masculin
Féminin

1.3. Age :
.....
.....

1.4. Type de Handicap :.....
.....

1.5. Localisation :
Région.....
Pays.....
Tel

II- Connaissance des TIC

Citez cinq outils des technologies d'information et de communication que vous connaissez :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

III- Utilisation des TIC

3.1. Avez-vous déjà utilisé dans votre vie les outils des TIC suivants ?

3.1.a. Radio : OUI NON

Si non,

Pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1. b. Télévision : OUI NON

Si non,

Pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.c. Téléphone fixe: OUI NON

Si non,

Pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1. d. Téléphone portable: OUI NON

Si non,

Pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1. e. Ordinateur: OUI NON

Si non,
Pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1. Internet: OUI NON
Si non,
Pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.g. Autres (à
préciser).....
.....
 OUI NON
Si non,
pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

IV. Accès à l'information :

4.1. Quel outil privilégiez-vous pour avoir accès à l'information ?
(plusieurs réponses possibles)
Radio
Télévision
Téléphone mobile
Internet
Autres (à
préciser).....
.....

4.2. Quel outil vous est le plus difficile d'accès en raison de votre handicap ?
(Classer par ordre de difficulté d'accès 1. Plus difficile 4. Plus facile)

- Radio
- Télévision
- Téléphone mobile
- Internet
- Autres (à préciser).....
-

Pourquoi :.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

V. Accès à internet :

- 5.1. Avez-vous accès à internet ? OUI NON
- 5.2. Si oui, accédez-vous à internet depuis
- Un ordinateur domestique (maison, famille, amis)
- Un ordinateur professionnel
- Un cyber
- Votre téléphone portable
- Autres (à préciser).....
-

5.3. Avez-vous une connaissance des outils internet et informatique ? OUI NON

5.4. Avez-vous déjà été formé aux outils internet et informatique ? OUI NON

5.5. Lorsque vous utilisez internet

- l'accès à la messagerie vous est-il facile ? OUI NON

Si non,

pourquoi ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- l'accès aux portails d'information vous est-il facile ? OUI NON

Si non,

pourquoi ?.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- l'accès aux réseaux sociaux vous est-il facile ? OUI NON

Si non,
pourquoi ?.....
.....
.....
.....
.....
.....

5.6. Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous confrontez en voulant accéder à internet (accès physique) ?

Le coût Oui Non
L'accessibilité physique des lieux Oui Non

Autres (à préciser).....
.....

5.7. Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous vous confrontez en voulant accéder à internet (accès aux contenus) ?

Langue Oui Non
Méconnaissance de l'outil, manque de formation Oui Non
Inadaptation des outils/contenus à mon handicap Oui Non
Inadaptation des logiciels/outils à mon handicap Oui Non

Autres (à préciser).....
.....

IV- Obstacles à l'accès des TIC aux personnes

Quels sont selon vous les obstacles principaux auxquels les personnes handicapées se trouvent confrontées pour la pleine utilisation des TIC ?

.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vos suggestions ?.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. Grille d'entretien

ETUDE SUR L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX TIC INTEGRANT L'IDENTIFICATION DES OBSTACLES A UNE PLEINE UTILISATION.

Les entretiens sont menés individuellement ou collectivement, en mode semi-directif, avec des représentants des organisations de personnes handicapées et les principaux intervenants dans le domaine des TIC, afin de faire l'état des lieux de l'accès aux TIC par les personnes handicapées et de comprendre les obstacles et d'y proposer des pistes de solutions.

V- Information sur l'enquêté

1.6. Prénom.....

1.7. Sexe : Masculin
Féminin

1.8. Age :
.....
.....

1.9. Qualité du répondant :
 Représentant d'une OPH Intervenant dans les TIC

1.10. Le répondant est-il une personne handicapée ? Oui Non

Si oui, type de handicap.....
.....

1.11. Localisation :
Région.....
Pays.....
Tel

VI- Quel état des lieux faites-vous de l'accès des personnes handicapées aux TIC (radio, TV, tel fixe, tel portable, internet) dans votre pays ?

Selon vous, les personnes handicapées utilisent-elles régulièrement ces TIC ?

Quelles sont les plus faciles d'accès ?

Quelles sont les plus utilisées pour accéder à l'information ?

VII- Quelles sont les difficultés rencontrées en fonction des différents types de déficience ?

Quelles sont les principales difficultés pour l'accès physique aux outils? pour l'accès aux contenus ?

VIII- Les personnes handicapées ont-elles aisément accès à internet ?

De quelle manière (connexion privée, professionnelle, cyber) ?

Maîtrisent-elles les outils internet ? (formation aux outils/connaissance des outils spécifiques pour pallier leur déficience et formation à ces outils)

Les personnes handicapées ont-elles également accès à toutes les fonctionnalités d'internet : messagerie, portail d'information, réseaux sociaux) ?

IX- Quelles pourraient être les pistes de solution pour faire face à ces obstacles ?

III. Termes de référence de l'étude



ETUDE SUR L'ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX TIC INTEGRANT L'IDENTIFICATION DES OBSTACLES A UNE PLEINE UTILISATION TERMES DE REFERENCE

Programme :	PROADIPH
Lieux de la prestation :	Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Léone, Togo
Type de la prestation	Diagnostic sur l'accès des personnes handicapées aux TIC
Nom des bénéficiaires de la prestation	
Durée	3 mois

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Contexte

Dans le cadre du projet DECISIPH, Handicap International, la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH) et la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées (FEMAPH) ont mis en œuvre le projet PROADIPH (Portail des Droits des Personnes Handicapées en Afrique de l'Ouest) dont l'objectif est de renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées dans la collecte, la production et la diffusion d'informations et de données sur le handicap en Afrique de l'Ouest et favoriser l'accès à l'information des personnes handicapées pour une meilleure insertion dans la société.

Les résultats attendus du projet PROADIPH sont les suivants :

- Des informations sur l'accessibilité des personnes handicapées aux TIC sont disponibles en Afrique de l'Ouest
- La création et l'animation d'un portail régional permet la diffusion d'informations pertinentes et fiables sur le handicap en Afrique de l'Ouest
- Les OPH de la sous-région sont en capacité d'accéder aux TIC et de produire des informations de qualité sur les questions du handicap en Afrique de l'Ouest

C'est dans ce contexte que la FETAPH et Handicap International lance cet appel à proposition pour une étude sur l'accès des personnes handicapées aux TIC intégrant l'identification des obstacles à une pleine utilisation.

1.2. Justification

La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH), entrée en vigueur le 3 mai 2008 et ratifiée en octobre 2011 par 106 Etats, constitue une formidable opportunité pour mobiliser et faire engager les autorités de chaque pays pour la reconnaissance et la promotion des droits des personnes handicapées et favoriser ainsi leur inclusion et participation dans la société.

L'article 21 de cette convention concerne spécifiquement l'accès à l'information et stipule que toutes les mesures doivent être prises pour favoriser et faciliter l'accessibilité à l'information pour les personnes handicapées.

Cette accessibilité à l'information passe nécessairement par la connaissance et la maîtrise des Technologies de l'Information et de Communication (TIC), un meilleur accès à internet et de meilleures compétences pour accéder et diffuser l'information sur la situation des personnes handicapées et leurs droits.

Il existe très peu d'informations, de données quantitatives ou qualitatives fiables et exploitables sur les différents aspects de la situation des personnes handicapées. Même si cette information existait, se poserait encore la question de l'accès des premiers concernés à cette information.

Cette faible disponibilité de l'information et les difficultés d'accès pénalisent à la fois les personnes handicapées elles-mêmes qui sont, en conséquence sous-informées, sur leur état, leurs droits fondamentaux ou sur les opportunités d'assistance ou d'inclusion existant éventuellement dans leur environnement. Cela pénalise également le plaidoyer des organisations de personnes handicapées qui, face aux acteurs décisionnels et de développement, paraît manquer de contenu ou de crédibilité en ce qui concerne la quantification et l'expression des besoins des personnes handicapées. Cela engendre

aussi un manque d'information pour les autorités publiques entraînant un faible investissement public dans le domaine du handicap.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Réaliser un état des lieux de l'accès des personnes handicapées dans les 6 pays de la sous-région qui sont parts au projet PROADIPH (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Léone, Togo) et identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées en fonction du type de déficience, dans l'usage, des TIC. Ces informations permettront de mettre en place des formations adaptées visant la pleine inclusion numérique des populations en situations de handicap.

III. RESULTATS ATTENDUS

- Les obstacles à l'accès des personnes handicapées aux TIC sont identifiés par déficience (Physique, auditive, visuelle, mentale).
- Les obstacles sont identifiés en termes d'accès aux technologies mais aussi d'accès aux contenus.
- L'état des lieux est réalisé dans les 6 pays de l'étude et compilé dans une synthèse.
- Après analyse des informations collectées, des recommandations concrètes et pertinentes en matière de formation adaptée visant la pleine inclusion numérique des populations en situation de handicap sont proposées.

IV. METHODOLOGIE SOUHAITEE

Un chargé d'étude sera recruté dans chacun des six pays d'intervention. Il travaillera en étroite collaboration avec les équipes de Handicap International et les fédérations nationales des organisations de personnes handicapées.

La FETAPH sera en charge de la coordination opérationnelle (recrutement, management des chargés d'études, gestion financière, centralisation des informations des différents pays) de l'étude.

La méthodologie de l'étude est basée sur une approche participative comprenant la réalisation :

- a. d'entretiens individuels et collectifs avec les organisations de personnes handicapées et les principaux intervenants dans le domaine des TIC (au moins 20 organisations devront être consultées au cours des entretiens)
- b. d'enquêtes auprès d'un échantillon de 100 personnes handicapées dans chaque pays. L'échantillon devra être représentatif des différents types de handicap et comptés au moins 100 personnes par pays, dont 50% de femmes et au moins 50% de jeunes.

➤ **Collecte des données**

- a. Entretiens individuels et collectifs avec les OPH et principaux intervenants dans les domaines des TIC :

Les chargés d'étude devront rencontrer des représentants d'au moins 20 OPH (3 à 4 par pays) travaillant de manière active sur le terrain et capables de contribuer à la collecte des données, ainsi que des intervenants dans le domaine des TIC. Les interviews seront menées au cours d'entretiens individuels ou collectifs (focus group) à l'aide d'une grille d'entretien commune aux 6 pays.

Le chargé d'étude devra restituer ces entretiens en annexe.

- b. Enquêtes auprès d'un échantillon de personnes handicapées dans chaque pays. Les chargés d'étude administreront le questionnaire de manière individuelle à un échantillon de 100 personnes par pays dont 50% de femmes et au moins 50% de jeunes. Le questionnaire à administrer sera commun à chaque pays et proposé par la FETAPH et HI. Il aura au préalable été testé au Togo.

➤ **Dépouillement, analyse des données et rapport-pays**

Les chargés d'étude de chaque pays ont la responsabilité d'effectuer le dépouillement des données à partir des questionnaires et ensuite procéder à leur analyse afin de dégager les résultats de l'étude du pays sur lequel ils ont travaillé. La méthodologie de dépouillement et d'analyse des données collectées est laissée au soin de chaque chargé d'étude (mais est néanmoins guidée par le questionnaire et la trame du rapport à venir).

➤ **Rapport pays**

A l'issue du dépouillement effectué, les chargés d'étude produiront un rapport qui relève de manière claire, précise et concise les différents obstacles identifiés et que rencontrent les personnes handicapées, en fonction du type de déficience, dans l'usage des TIC ainsi que les bonnes pratiques relevées en la matière. Afin de faciliter la lecture des rapports des six (6) pays, une trame de rapport type sera proposée aux chargés d'étude.

V. RAPPORT DE L'ETUDE

Le rapport du diagnostic doit comporter les informations sur:

- L'accès aux TIC dans le pays
- L'accès aux TIC (accès physique et aux contenus) par les PH dans le pays selon les différents handicaps et les obstacles rencontrés
- L'accès à internet (accès physique et aux contenus) par les PH dans le pays selon les différents handicaps et les obstacles rencontrés
- Des recommandations.

La taille du rapport n'excéderait en aucun cas 30 pages.

VI. DUREE DE L'ENQUETE :

La durée de l'étude est de deux mois (Janvier-Février 2012).

Les différents rapports doivent être envoyés à la FETAPH au plus tard le 15 mars 2012. La validation finale devrait être faite au plus tard fin mars.

VIII. PROFIL DES CHARGES D'ETUDE

Les chargés d'étude devront avoir:

- un niveau **BAC+4** minimum avec une expérience d'au moins **3 ans** dans les études et enquêtes
- une expérience confirmée dans la réalisation d'études dans le domaine de la communication et/ou des TIC
- une bonne connaissance des modes d'accès et d'utilisation des TIC dans le pays
- la connaissance du handicap serait un atout.

L'expérience, les réalisations similaires au cours des années précédentes, la qualité des documents qui seront présentés et l'adéquation entre le budget prévu et celui proposé par le soumissionnaire seront les bases essentielles de la sélection du bureau ou du consultant.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser à :

François KATATCHOM, Directeur de Programme

Tel : (00228) 22 50 74 58

(00228) 99 47 83 64

(00228) 22 31 79 40

E-mail : fetaph2002@yahoo.fr

Sylvestre KEGUE, Chef de Projet

(00228) 22 50 74 58

(00228) 90 07 22 20

(00228) 99 53 90 19

E-mail : kkegue@yahoo.fr

IV. LISTE DES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FETAPH

N°	Dénomination	Siège	Contact	Adresse(s)	Zone d'intervention / Région
1	ABEA : Action pour le Bien-être et l'Epanouissement des Aveugles	Lomé	Monsieur BOURAÏMA	BP. 20132 Cél. : 90 05 89 60 asmanoub@yahoo.fr	Maritime
2	APHMOTO : Association des Personnes Handicapées Motivées de Tône	Dapaong	Monsieur TCHIRKTEMA	Tél. : 27 70 84 87 Cél : 90 20 65 29 / 24 45 56 67 damobe68@yahoo.fr	Savanes
3	APHAK : Association des Personnes Handicapées de la Kozah	Kara	Monsieur LIMAZIE	Tél. S/C : 26 60 12 08 / 90 87 33 08 26 61 12 07 / 26 61 65 16 aphak2005@yahoo.fr	Kara
4	APHUL : Association des Personnes Handicapées de l'Université de Lomé	Lomé	Mr SANVI	Tél. 050 56 94 / 91 52 30 68 Lomé- TOGO	Maritime

5	AHVCD : Association des Handicapés Visuels pour la Contribution au Développement	Tsévié	Mr MAXIME	Cél : 90 26 52 72 ahvcd@yahoo.fr	Maritime
6	Association Amis du Monde	Kara	Monsieur ATIKPE David	Cél. : 90 11 34 72 /91 12 30 84 amisdumonde@gmail.com	Kara
7	AJA : Action pour la Jeunesse d'Afrique	Kara	Monsieur ALASSANE	Tél : 25 50 15 62 90 05 07 12/24 45 95 63 ajatq@yahoo.fr	Centrale
8	ANA : Association Nationale des Amputés	Lomé	Monsieur AKOLOH G	Tél. : 336 03 76 90 16 87 79 (Michel) 90 34 94 54 (AKOLOH) papi.michel@yahoo.fr	
9	APAPE : Association des Parents et Amis des Personnes Encéphalopathes	Lomé	Monsieur ALIPUI Victor	Tél. : 22 35 67 76 Cél. : 90 19 23 51/52 apape97@yahoo.fr	Maritime
10	APROFEHTO : Association pour la Promotion de la Femme Handicapée au Togo	Lomé	Mme SEBABE Ténè	Tél. : 22 32 03 01 aprofehto@yahoo.fr	Maritime
11	APROSCULPH : Association pour la Promotion des Sports, de la Culture et des Loisirs pour Personnes Handicapées	Lomé	Monsieur AYI	Lomé- TOGO Tél. : 22 34 55 19 / 90 12 60 75 aprosculphtogo@yahoo.fr	Maritime
12	ATA : Association Togolaise des Aveugles	Lomé	Monsieur AWOU K.	Cél. : 90 19 88 25 Siège : 22 61 49 29 csaata@yahoo.fr , awoukossivi@yahoo.fr	Plateaux
13	Association Monde Radieux	Sokodé	Monsieur ATORO	Cél. : 90 08 10 41 Monderadieux2005@yahoo.fr	Centrale
14	ATAIDEMES : Association Togolaise d'Aide aux Enfants Malentendants et Sourds	Lomé	Mme SOGOYOU PASSOKI	Lomé- TOGO Tél. : 22 51 75 51 /22 36 10 01 Ataidemes12@hotmail.com	Maritime
15	ATDSPH : Association Togolaise pour les Droits Scolaires des Personnes Handicapées	Lomé	Monsieur EYESSI E.	Lomé- TOGO BP. 61240 Tél. 22 26 11 72 / 22 71 00 57 Cél. 90 30 94 36 yayedas@yahoo.fr	Maritime
16	AST : Association des Sourds du Togo	Lomé	Monsieur KASSA A.	Lomé- TOGO Tél. : 22 25 96 32 / 90 16 21 67 sourdstogo@gmail.com	Maritime
17	Belle Porte ADIPH : Association pour le Développement Intégral des Personnes Handicapées	Notsè	Monsieur ASSOGBA	Cél. : 90 03 86 08 / 22 32 42 04 belleporte@yahoo.fr ambroisek6412bossa@yahoo.fr	Plateaux

18	HSF : Handicap Sans Frontière	Lomé	Monsieur BOSSA Kodjo	Lomé / Bafilo- TOGO Tél. : 22 35 15 02 (Bossa) 90 13 86 67(Bossa) 90 03 11 01(Tidjani)	Maritime
19	ORHAPEF & J : Organisation pour la Réhabilitation des Handicapés pour la Promotion Economique des Femmes et de la Jeunesse	Sevagan	M. BOLY K.	Sevagan- TOGO Cél. 90 15 50 81/22 32 04 35 bolkofmens@yahoo.fr	Lacs
20	PAHCS : Programme d'Aide Humanitaire pour les Cas Sociaux	Amlamé	M. ATTISSO	Cél. : 90 30 90 96/23 35 84 23 / 22 40 73 38 (Mr AHONGNON Yao : 977 34 85) pahcs89@yahoo.fr	Plateaux
21	SIRAIB : Structure Institutionnelle de Recherche-action et d'Appui aux Initiatives de Base	Mango	Monsieur N'GUISSAN Baba	Tél. 27 71 72 60 / 24 45 44 41 Cél. 90 17 89 54 Domicile : 24 45 44 42 siraib@yahoo.fr / nanamartino@yahoo.fr (90 23 69 74)	Savanes
22	ASPHAK : Association des Personnes Handicapées de Kpendjal	Mandouri	Monsieur Jean	Mandouri-Togo 91 98 35 30	Savanes
23	Kpaal N'paag	Cinkassé	Mr NOUNGBARE Marc	Tél : 90 19 62 83 kpaalnpaag2006@yahoo.fr	Savanes
24	CADEPH : Cercle d'Action pour le Développement des Personnes Handicapées	Lomé	Mr MISSELEY Dodzi	B.P 2318 Tél. 90 81 42 93/ 99 66 38 62 cadephcercle@yahoo.fr	Maritime
25	FADI : Femme, Action pour un Développement Intégral	Bassar	M.NABINE & Mme TCHALLA	Tél. 26 63 03 58 90 09 47 08/90 21 89 75/22 32 04 32 pierrenabine@yahoo.fr	Kara
26	ADS	Lomé	Monsieur KORE	Cél. : 90 96 96 72 90 20 31 90 santeads@yahoo.fr	Maritime
27	APHA_{ss}	Bafilo	M. TCHABI Issifou	Fixe : 26 60 61 18 Cél. : 90 98 83 97 itchabi@yahoo.fr	Kara
28	CONSTRUIRE ENSEMBLE	Sokodé	Mr WAKOU	Fixe : 25 50 16 06 Cél : 90 80 04 24 / 90 16 20 08 Censemble3@yahoo.fr	Centrale
29	HSF Aouda	Aouda	Mme AGBENDA	Cél. : 90 97 38 17 / 91 75 74 70 Cél. : 90 11 54 29 (Bona) 22 39 54 23 hsfaouda@gmail.com	Centrale
30	IREWOLE	Kamboli	Mr KASSEGNIN Kokou	Cél. : 90 79 62 28	Centrale

31	TI BI	Lomé		90 24 47 56 abdourazak27@yahoo.fr	Maritime
32	Charité et Action	Sokodè	Mr BISSANG	Cél. : 90 12 99 38 charitaction@yahoo.fr	Centrale
33	ASEPOT : Association des Etudiants et Professionnels Orthophoniste du Togo	Lomé	Mme AHUMEY-ZUNU Yollande	Cél. : 90 91 09 71 asepot@yahoo.fr	Maritime
34	ASTOP		Mr AKLOTSOE Kouma	Cél. : 90 17 06 67 koumakwami2009@yahoo.fr	Maritime
35	ACEPT	Lomé	Mr BODJONA Essomana	Cél. : 90 07 22 38 yvesbodess@yahoo.fr , acceptcept@yahoo.fr	Maritime
36	UHPPVDS	Kpalimé	Mr AVORITE	Cél. : 90 28 78 28 uhppvds@yahoo.fr	Plateau
37	UCJG		Mr SENYIKEY	Cél. : 90 90 82 52 / 91 67 80 05 ymca_sokotur@yahoo.fr	

BIBLIOGRAPHIE

1-BOLTANSKI (E) , *L'Enfant handicapé physique et son devenir*, Toulouse, Editions des Arts, 1974

2- DURKHEIM E. 1895, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris PUF

3-HANDICAP INTERNATIONAL. 2009, *Annuaire des Organisations intervenant dans le domaine du handicap au Togo*, Lomé, 98 pp.

4-GUIDERE M. 2004, *Méthodologie de la recherche en lettres, langues, sciences humaines et sociales*, Paris, Ellipses, 123 pp

5-LABREGERE Aimé, *L'Insertion des Personnes Handicapées*, Paris, la documentation française, 1990

6- NATIONS UNIES. 2007, *Convention Relative Aux Droits des Personnes Handicapées*,

7-O'REILLY A. *Le droit des personnes handicapées au travail décent*, Genève.

8-ONU, *Règles pour l'égalisation des chances des Personnes Handicapées*, publié par le département de l'information des Nations Unie en Novembre 1987.

9-REPUBLIQUE TOGOLAISE. 2007, *Code de l'enfant*, Togo.

10- SINGLY (de) F. 2006, *L'enquête et ses méthodes, le questionnaire*, Paris, Armand Colin.

11-TRIOMPHE A., *Droit des personnes Handicapées en France*, Editions Blaise, Cedex.

12-UNESCO, Plan à moyen terme, 1977-1982, N°3106

13-WERNER David, *L'enfant handicapé au village*, Edition Handicap, Septembre 1991, 1ere édition,